

**6<sup>ème</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 04 juillet 2024  
à 20 HEURES 30**

**Matière de l'acte : 1.COMMANDE PUBLIQUE  
Sous-matière de l'acte : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 3 procurations

Date de convocation du Conseil Municipal

le 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le jeudi quatre juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert excusé procuration PLUTINO Antoine, MATHIEU Pierre excusé procuration à NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme excusé procuration GAS Joëlle.

Mme BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : maison de santé pluridisciplinaire - MSP  
Résiliation du lot 11 : électricité-courant faible a la demande du titulaire/ Lancement  
nouvel appel d'offre pour remplacement du titulaire initial du lot 11 du marche  
24CMSP01**

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil Municipal qu'un marché de construction a été lancé en janvier 2024 concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), d'une pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie, située à CAVILLARGUES.

Après étude des dossiers et analyse des offres technico-commerciales du MARCHE N°24CMSP01.

Dans le cadre de la consultation des entreprises pour le MARCHE N°24CMSP01 Marché de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire située à CAVILLARGUES (30) 20 chemin des Camps et sur la base de la globalité du marché.

« Conformément à l'article Article L2194-1 du code de la Commande publique, la Commune de Cavillargues agit en tant que représentant d'un groupement de commandes constitué de la Mairie de Cavillargues, des pharmaciens de la commune ou toute société s'y substituant et du kinésithérapeute ou toute société s'y substituant. », la commission d'appel d'offre, sous la présidence du Maire, conformément à la délibération 2020/025 s'est réunie à Cavillargues, en vue de procéder à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre Adrien CARBOU d'ATOIT ARCHITECTURE.

Le maître d'œuvre a présenté à la commission d'appel d'offre son rapport d'analyse et les propositions d'attribution pour chaque lot.

Monsieur le Maire rappelle les résultats d'attribution des lots comme suit :

**Lot 1 :** Gros Œuvre – Charpente bois - Couverture tuiles pour 772 539,30 € HT à l'entreprise SAS JMA CHATAIGNIER de Cornillon (30)

**Lot 2 :** Menuiseries aluminium et PVC pour 75 640,00 € HT à l'entreprise SAS PASCAL MENUISERIE de Saint Martin de Valgagues (30)

**Lot 3 :** Menuiseries bois pour 42 507,64 € HT à l'entreprise ARCITA SARL de Montpellier (34)

**Lot 4 :** Cloisons - Doublages - Faux plafonds pour 94 881,78 € HT à l'entreprise MATEU ET FILS SAS de Marguerittes (30)

**Lot 5 :** Revêtements de sols pour 37 682,47 € HT à l'entreprise SA COLLECTIF CARRELAGE de Vias (34)

**Lot 6 :** Serrurerie pour 29 298,00 € HT à l'entreprise SASU REGAR INDUSTRIES de Bagnols Sur Cèze (30)

**Lot 7 :** Peinture pour 14 505,16 € HT à l'entreprise SAS CORNIL PATRIMOINE de Teyran (34)

**Lot 8 :** Enduits de façades pour 31 000,00 € HT à l'entreprise SGBF de Saint Génies de Malgoires (30)

**Lot 9 :** Plomberie - Sanitaires pour 25 131,00 € HT à l'entreprise SARL EGIS d'Uzès (30)

**Lot 10 :** Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) pour 64 764,00 € HT à l'entreprise SARL EGIS d'Uzès (30)

**Lot 11 :** Électricité - Courant Faible pour 64 848,00 € HT à l'entreprise SAS MARC ELECTRICITE de Villeneuve-les-Béziers (34)

**Lot 12 :** V.R.D. pour 242 950,62 € HT à l'entreprise ROBERT TRAVAUX PUBLICS de Verfeuil (30)

À la suite d'une demande par courriel par l'entreprise SAS MARC ELECTRICITE 21 RUE DU SAINT VICTOR 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS réceptionnée le 18 juin 2024 de ne plus vouloir honorer le marché le lot 11 : Électricité - Courant Faible du marché 24CMSP01, qui lui a été notifié le 03 mai 2024, pour les raisons suivantes :

Le titulaire ne souhaite pas réaliser la ventilation des coûts du projet entre les différents membres de la MOA du groupement de commandes. Comme cela a été communiqué à travers les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), la MOA est constituée en Groupement de Commandes, composé de trois entités distinctes :

- La mairie de Cavillargues, représentée par M. le Maire, Laurent Nadal, par ailleurs représentant du Groupement de Commandes.
- Le kinésithérapeute, M. Manoël Fernandes, futur propriétaire du local kiné.
- La SCI PIBE, représentée par M. Nicolas Pigeaud et Mme Juliette Benedetti, pharmaciens, futurs propriétaires de la pharmacie.

Cette situation :

- Empêche ainsi l'attribution d'aides publiques à la commune de Cavillargues, les trois entités distinctes doivent régler séparément les travaux qui concernent leur bâtiment respectif comme stipulé dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- Bloque le début du chantier de construction car les installations sont communes aux activités, alimentations et éclairages chantier en électricité ne peut être réalisé dans un premier temps.

La commune de Cavillargues désire résilier le lot 11 / Electricité-courant faible du marché public.

La commune souhaite aussi régler cette situation à l'amiable et très rapidement car aucuns travaux n'ont été effectués pour le lot 11 et surtout pour ne pas faire perdre un temps précieux au projet de construction.

Monsieur le maire propose que soit prononcé la résiliation simple du marché public et sans indemnité à la charge de la commune du fait du renoncement du marché par l'entreprise ayant signé l'acte d'engagement.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la résiliation du lot 11 du marché initial 24CMSP01 simple du marché public et sans indemnité à la charge de la commune du fait du renoncement du marché par l'entreprise ayant signé l'acte d'engagement.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la résiliation du lot 11 : Electricité -courant faible
- **APPROUVE** le lancement un nouvel appel d'offre **24CMSP01b** pour remplacer l'ancien titulaire du lot 11 du marché initial.

**Ainsi fait les jour, mois, an susdits.**

**Le Maire,  
Laurent NADAL**

*Certific exécutoire 080724*

Envoyé en préfecture le 08/07/2024  
Reçu en préfecture le 08/07/2024  
Publié le 08 07 2024  
ID : 030-213000763-20240704-D2024\_034-DE

